



Bilan de la campagne CIA/PIA 2022-2023

CSA 18/04/2024

Principales mesures pour la campagne 2023 et modalités de mise en œuvre

- ✓ Pour services centraux et communs : allocation d'une enveloppe, pour la part majorée, correspondant à 300€ bruts par agent (un service est composé de X agents, le montant attribué à la structure est de $X * 300$ euros bruts). Le directeur ou la directrice avait la responsabilité de répartir l'enveloppe entre les agents en fonction des critères prévus par la délibération du CA.
- ✓ Attribution d'une enveloppe supplémentaire financée par la subventions pour charges de service public (SCSP) d'un montant de 300 000€ allouée à AMIDEX/RECHERCHE (moyens aux laboratoires)
- ✓ La mise en place de l'attribution de la part fixe aux titulaires et aux contractuels a été effectuée à partir de septembre 2023.

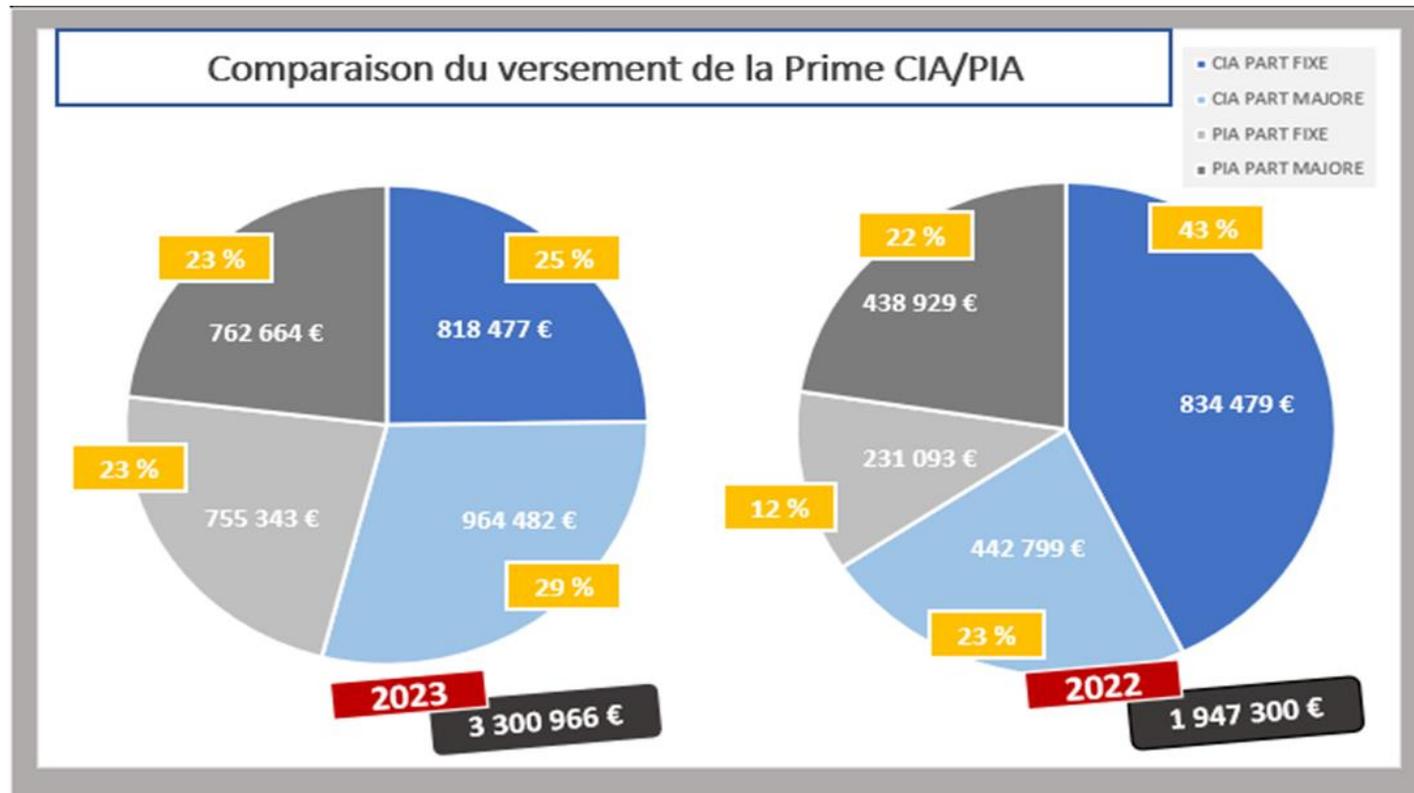
BARÈMES DE RÉFÉRENCE

BARÈME TITULAIRES/CONTRACTUEL 2023 BRUT - CIA PART FIXE	
A	450 €
B	400 €
C	350 €



Coût du dispositif

		2023	2022	Ecart	Taux d'évolution
Contractuels	Part Fixe	755 249 €	231 093 €	524 156 €	↗
	Part Variable	762 758 €	438 929 €	323 829 €	↗
Titulaires	Part Fixe	818 477 €	834 479 €	- 16 002 €	↘
	Part Variable	964 482 €	442 799 €	521 683 €	↗
	TOTAL MS	3 300 966 €	1 947 300 €	1 353 666 €	↗
Nombre d'agents bénéficiaires	Contractuel	1 607	1 560	47	↗
	Titulaire	2 094	2 148	- 54	↗
	TOTAL ETPT	3 701	3 708	- 7	↘



Attribution du dispositif (focus part majorée)

Statut	Catégorie	Nb bénéficiaires	CIA/PIA Part majorée brute	CIA/PIA Part majorée brute moyenne
Titulaires	A	610	442 988 €	726 €
	B	470	241 981 €	515 €
	C	539	188 747 €	350 €
Total Titulaires		1 619	873 716 €	540 €
Contractuels	A	577	276 145 €	479 €
	B	268	112 887 €	421 €
	C	331	118 220 €	357 €
Total Contractuels		1 176	507 251 €	431 €
TOTAL		2 795	1 380 967 €	494 €

Structure d'affectation	Nb bénéficiaires	CIA/PIA Part majorée brute	CIA/PIA moyen Part majorée brute
Services Centraux	638	317 706 €	498 €
Services Communs	507	233 505 €	461 €
Composantes	983	553 752 €	563 €
SACD	8	4 120 €	515 €
Recherche (laboratoires)	558	223 063 €	400 €
A*MIDEX	101	48 821 €	483 €
TOTAL	2 795	1 380 967 €	494 €

Attribution du dispositif (focus part majorée)

Structure d'affectation	Nb bénéficiaires	% bénéficiaires	CIA/PIA Part majorée brute	CIA/PIA moyen Part majorée brute
ALLSH	125	87%	67 545 €	540 €
CFMI	3	100%	2 590 €	863 €
EJCAM	13	87%	10 863 €	836 €
FDSP	83	81%	31 315 €	377 €
FEG	92	92%	56 703 €	616 €
FSMPM	135	65%	76 650 €	568 €
FSS	31	86%	11 050 €	356 €
IAE	43	90%	35 340 €	822 €
IMPGT	18	82%	14 975 €	832 €
INSPE	91	90%	41 064 €	451 €
IRT	3	100%	5 200 €	1 733 €
IUT	92	59%	61 520 €	669 €
MMSH	14	74%	5 366 €	383 €
OSU INSTITUT PYTHÉAS	25	89%	9 000 €	360 €
PHARMACIE	35	64%	29 315 €	838 €
POLYTECH	42	93%	22 300 €	531 €
SCIENCES	138	43%	72 956 €	529 €
TOTAL	983	70%	553 752 €	563 €

L'effort consenti par l'université, en 2023 par rapport à 2022, concernant ce dispositif représente **1,3M€** et s'explique principalement par :

- L'alignement de la part fixe pour les contractuels et pour les titulaires : **0,5M€**
- Le nombre de bénéficiaires recevant une part majorée a augmenté, passant à 2795 agents, ce qui représente 75% du total des bénéficiaires, contre seulement 44% (1642 agents) en 2022. Cette augmentation a entraîné un coût supplémentaire de **0,8M€**

Propositions d'évolution pour la campagne 2024

Pistes d'améliorations 2024

- ✓ Centralisation des demandes des laboratoires par les composantes

- ✓ Centralisation A*midex : Les agents financés par A*midex qui sont intégrés dans des composantes ou des services seront gérés directement par A*midex en collaboration avec les structures concernées

- ✓ Prévoir une réunion afin de rappeler les plafonds et processus d'envois afin de gagner en efficacité lors des périodes d'envois et de retours des fichiers.

- ☐ À noter : *La généralisation de la dématérialisation des EPI étant prévue pour cette année, ce ne sera qu'à compter de la période de référence 2024/2025 (et non 2023/2024 comme cela avait été indiqué dans la note de présentation CT 13/09/2022), que le versement du CIA / PIA sera conditionné par l'établissement d'un EPI. Ce report permettra aux agents de se familiariser avec le nouvel outil sur un exercice plein.*

Planning 2024

